



Colmar, le 17 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mardi 08 juillet 2025 à 10h00
Salle « La Vigneraie » à WETTOLSHEIM

Membres en fonction : 27
Membres présents : 15 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 15 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

Monsieur Lucien MULLER, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 10h05. Il fait part des excuses des membres, ainsi que des procurations reçues et constate que le quorum est atteint.

Avant l'ouverture de la séance, M. MULLER rend hommage à Madame Cécile Weinstoerffer-Nivill, Présidente honoraire, Présidente de 2005 à 2008, Vice-présidente de 2001 à 2005, Membre de la CAP de 1995 à 2008, décédée le 30 juin 2025.

➤ CONSEILLERS PRESENTS :

Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Paul BASS, Maire de DURRENTZEN
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE
Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF
Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM
Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH
Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR
François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, Maire de BLODELSHEIM
Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM

➤ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Annick BRAESCH, Directrice adjointe du CDG 68
Virginie FAVRY-FRANTZ, Gestionnaire contrats d'assurance groupe
Laurence NEFF, Chargée d'accueil du CDG 68

➤ **LISTE DES CONSEILLERS EXCUSES :**

MEMBRES TITULAIRES :

Excusé(e)s	Remplacé(e)s par / procuration
Denise BUHL, Maire de METZERAL	/
Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH donne procuration à Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH donne procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Guy JACQUEY, Maire d'ORBÉY	/
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR	/
Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS donne procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT	Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT donne procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM donne procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération donne procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE donne procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER donne procuration à François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, Maire de BLODELSHEIM.
Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ	Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ donne procuration à Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM

➤ **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM
 Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM
 Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE

➤ **LISTE DES CONSEILLERS ABSENTS :**

Jean-Claude SCHIELIN
Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE

➤ **AUTRES :**

Christophe DUCHENE, Trésorier de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace, Comptable du CDG 68
Gilles RENDLER, Directeur du CDG 68
Béatrice ORY-SCHWARTZ, Assistante de Direction du CDG 68

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 25 mars 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Protection sociale complémentaire : convention de participation en Prévoyance mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026
- Point 3 Contrat groupe d'assurance statutaire
- Point 4 Informations
- a) Protection sociale complémentaire : convention de participation en Santé
 - b) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 25 mars 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 25 mars 2025, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 12 mai 2025.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Protection sociale complémentaire : convention de participation en Prévoyance mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Virginie FAVRY-FRANTZ Gestionnaire des contrats d'assurance groupe, présente le point.

Le Conseil d'Administration, dans ses séances des 17 octobre 2023 et 26 mars 2024, a décidé le renouvellement de la convention de participation en prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre du dialogue social, le Comité Social Territorial a été consulté les 21 novembre 2023 et 13 février 2024 sur la mise en place d'une convention de participation Prévoyance et a rendu un avis favorable.

Le 15 octobre 2024, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de la réforme de la Protection sociale complémentaire, de mettre en place un accord collectif local portant sur la PSC Prévoyance.

C'est sur la base de cet accord signé le 7 février 2025 et avec l'assistance d'un cabinet conseil en matière d'assurance que le Centre de Gestion a lancé un marché public pour la conclusion de cette convention de participation.

À ce jour, 416 collectivités ont transmis au CDG la délibération par laquelle les instances délibérantes approuvent cet accord. Au moins 32 délibérations sont encore en attente.

Il est rappelé que la convention de participation est conclue pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2026, pour se terminer le 31 décembre 2031.

Elle peut être prorogée pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Une procédure concurrentielle avec négociation a été engagée. Les candidats avaient jusqu'au 3 juin 2025 pour déposer leur offre. Deux offres ont été réceptionnées pour trois candidatures.

Après une première analyse, le Centre de Gestion a procédé à deux tours de négociations et de demandes de précisions auprès des deux candidats.

L'accord collectif local prévoyait des garanties minimales ainsi que des garanties optionnelles avec différentes hypothèses de niveaux de garanties. C'est sur cette base que le cahier des charges a été établi.

Au vu des résultats de la consultation, le Comité paritaire de suivi et de pilotage a été consulté le 7 juillet 2025 sur le choix des garanties qui seront proposées aux agents des collectivités souscriptrices.

S'en est suivie, une présentation des résultats au Comité Social Territorial le 7 juillet 2025 qui a rendu un avis favorable sur le choix et les conditions du contrat.

La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion réunie le 8 juillet 2025 à 08h45 a attribué le marché, au regard des critères fixés dans le cahier des charges et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, à CNP Assurances / Relyens qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour information, l'évolution des taux de cotisations à garanties équivalentes entre le contrat actuel (en vigueur jusqu'à 31/12/2025) et la proposition de CNP Assurances / Relyens est :

	01/01/2025	Offre équivalente candidat A	Évolution
Incapacité temporaire de travail + Invalidité	1,45 %	1,63 %	12,41 % ↗
Incapacité temporaire de travail	0,94 %	1,12 %	19,15 % ↗
Invalidité	0,51 %	0,51 %	0 % →
Minoration de retraite (rente)	0,71 % (inclus dans garantie de base)	0,72 % (option)	1,41 % ↗
Option capital décès / PTIA	0,34 %	0,35 %	2,94 % ↗

Le tableau ci-dessous présente les garanties, les taux de cotisation ainsi qu'une simulation du coût de la cotisation pour un agent dont la rémunération est de 2 400 € :

GARANTIES Taux de cotisation présentés par CNP Assurances / Relyens	PLAFOND D'INDEMNISATION (hors décès)
	95%
PSE 3 : INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	1,12%
PSE 4 : INVALIDITE – conforme au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022	0,51%
<i>TOTAL INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL + INVALIDITE</i>	1,63%
<i>Montant en € (base 2400€)</i>	39,12 €
GARANTIES OPTIONNELLES - AU CHOIX DE L'AGENT	
PSE 5 : MINORATION DE RETRAITE en rente	0,72%
<i>Montant en € (base 2400€)</i>	17,28 €
OFFRE DE BASE : CAPITAL DECES / PTIA (100% TIB + NBI + RI)	0,35%
<i>Montant en € (base 2400€)</i>	8,40 €

Il a été noté que la garantie optionnelle minoration de retraite sous forme de rente présente un coût élevé pour les agents susceptibles de la souscrire. Il a été évoqué la possibilité de proposer également la minoration de retraite sous forme de capital à 0,12 % (*).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer le contrat issu de la négociation avec CNP Assurances / Relyens ainsi que tout acte y afférent ;
- à signer la convention de participation qui sera proposée aux collectivités ;
- à établir et signer les documents contractuels avec les collectivités adhérentes.

Les collectivités seront informées des résultats de la consultation et des réunions d'informations auront lieu à partir de septembre.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

(*) Après avoir consulté notre conseil en assurance, cette possibilité n'est pas prévue par le cahier des charges.

Point 3 : Contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Virginie FAVRY-FRANTZ Gestionnaire des contrats d'assurance groupe, présente le point.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin, a souscrit des contrats d'assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités territoriales, des établissements publics du département dont le Centre de Gestion, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le contrat groupe a débuté au 1^{er} janvier 2024 et arrive à échéance au 31 décembre 2027. Il compte à ce jour 325 collectivités adhérentes pour 587 contrats et est composé de la manière suivante :

- le lot 1 : marché couvrant l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL ou Ircantec) pour les collectivités et établissements publics employant au plus 30 agents affiliés à la CNRACL (au nombre de 288) ;
- les lots 2 et suivants : lots couvrant l'assurance des risques statutaires (agents CNRACL et optionnellement Ircantec) pour les collectivités et établissements publics employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL ayant mandaté le Centre de Gestion afin de participer à la consultation (au nombre de 37).

La répartition est :

- le lot 1 ainsi que 23 collectivités employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL sont assurées chez CNP Assurance / Relyens ;
- 9 collectivités employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL sont assurées chez Groupama Grand Est / Siaci Saint Honoré ;
- 5 collectivités employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL sont assurées chez Generali Vie / WTW.

CNP Assurance / Relyens nous a fait part qu'aucun ajustement tarifaire n'est prévu à ce jour au 1^{er} janvier 2026.

Generali a résilié à titre conservatoire, le contrat CNRACL :

- de la mairie de Saint-Louis, par courrier du 24 juin 2025 ;
- de la mairie de Munster, par courrier du 30 juin 2025.

Par courrier du 26 juin 2025, Groupama a résilié à titre conservatoire les certificats d'adhésion CNRACL de :

- Communauté de communes Alsace Rhin Brisach ;
- Communauté de communes de la Région de Guebwiller ;
- Communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- Commune de Kaysersberg Vignoble ;
- Commune de Kingersheim ;
- Commune de Rouffach ;
- Commune de Wittelsheim.

Par ce même courrier, Groupama indique également résilier à titre conservatoire l'ensemble des certificats d'adhésion Ircantec de :

- Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ;
- Communauté de communes Sud Alsace Largue ;
- Commune de Kaysersberg Vignoble ;
- Commune de Rouffach ;
- Commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

Ces résiliations interviennent au 31 décembre 2025 à défaut d'accord sur des nouvelles conditions de propositions d'aménagements tarifaires assurant la pérennité des contrats.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'autoriser le Président ou son représentant :

- à engager les discussions avec les assureurs au sujet des aménagements proposés ;
- le cas échéant, en cas d'échec des négociations, à relancer une procédure de consultation.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Point 4 : Informations

a) Protection sociale complémentaire : convention de participation en santé

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Virginie FAVRY-FRANTZ Gestionnaire des contrats d'assurance groupe, présente le point.

Le Centre de Gestion a conclu une convention de participation risque « santé » avec Mutest avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Au 31 décembre 2024, la convention couvre :

- 123 collectivités ;
- 1 380 adhérents avec les retraités ;
- 2 551 personnes couvertes.

Les conditions contractuelles prévoient que les cotisations sont exprimées en pourcentage du PMSS de l'année N-1 (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) et suivent l'indexation de celui-ci à chaque 1^{er} janvier.

Par courrier du 26 juin 2025, Mutest nous a informé que seule l'augmentation due à l'indexation de la cotisation sur le PMSS N-1 impactera les cotisations au 1^{er} janvier 2026. Le montant du PMSS 2025, fixé par décret, a augmenté de 1,6 %.

Le Conseil prend acte.

Point 4 : Informations

b) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Annick BRAESCH directrice adjointe, présente le point.

Pour information, ci-après les décisions prises par le Président depuis la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2025 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Lot 09 - CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION SANITAIRE : Ets LIEBERMANN SARL

Montant initial du marché public :

Montant HT : 348 961,01 euros

Montant TTC : 418 753,21 euros

Avenant n° 06 du 17 avril 2025

Les prix des travaux supplémentaires exécutés par le titulaire sont précisés dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant :

devis L250770 du 12/03/2025

Inversion des radiateurs existants et complément d'un nouveau radiateur au droit de la porte d'entrée au RDC.

Plus-values : 930,02 euros H.T.

devis L250559 du 17/03/2025

Demande du maître d'ouvrage pour la fourniture et pose d'un petit évier sur meuble.

Plus-values : 748,94 euros H.T.

Montant de l'avenant n° 06

Montant HT : 1 678,96 euros

Montant TTC : 2 014,74 euros

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 359 612,60 euros

Montant TTC : 431 535,12 euros

Lot 10 – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES : Ets PARELEC

Montant initial du marché public :

Montant HT : 193 568,44 euros

Montant TTC : 232 282,13 euros

Avenant n° 01 du 28 mai 2025

Les prix des travaux supplémentaires exécutés par le titulaire sont précisés dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant :

Devis OO22-AV1-1 du 12/05/2025

À la demande du maître d'ouvrage :

Position 1 : travaux supplémentaires devenus nécessaires en attente de la mise en conformité des cages d'escalier et ascenseur

Position 2 : travaux non prévus et nécessaires en cours de réalisation

Plus-values : 12 137,79 euros H.T.

Montant de l'avenant n° 01

Montant HT : 12 137,79 euros

Montant TTC : 14 565,35 euros

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 205 706,23 euros

Montant TTC : 246 847,48 euros

Concernant les travaux, on arrive à la fin de la phase 4. Les derniers déménagements seront programmés d'ici fin septembre. Le bail des locaux loués au Crédit Agricole a été résilié au 30 septembre 2025.

Les opérations préalables de réception et les opérations de réception sont en cours.

Certains travaux n'ont pas pu être réalisés du fait des travaux à engager autour de l'escalier et de l'ascenseur.

Pour mémoire, conformément à la délibération du 18 juin 2024, la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour la réhabilitation des bâtiments afin d'assurer la coordination avec les travaux en cours.

Il est prévu de déposer un permis de construire modificatif rapidement pour la réalisation de ces travaux.

Les membres prennent acte.

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le mardi 14 octobre 2025 à 09h00 à la Vigneraie à Wettolsheim.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 11h00.